

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

TRIDI 15 Frimaire.

(Ere Vulgaire).

Vendredi 4 Décembre 1795.

Résolution du cabinet russe de ne point reconnoître les Provinces-Unies tant qu'il y auroit des troupes françaises dans ce pays. — Position avantageuse prise par l'armée de Jourdan près de la Moselle, où il attend les autrichiens pour leur livrer bataille. — Détails affligeans d'un ouragan qui a occasionné la perte de beaucoup de bâtimens et considérablement de personnes sur les côtes d'Angleterre.

A V I S.

Depuis le premier frimaire, et attendu l'excessive augmentation du papier et de la main-d'œuvre, le prix de l'abonnement est fixé à 150 liv. pour trois mois.

Les Souscripteurs dont les Abonnemens expiroient au 30 brumaire sont priés de renouveler pour le 15 frimaire, présent mois. Ceux qui n'envoyent ou ne compléteront point ce nouveau prix ne recevront la Feuille qu'à proportion de la somme qu'ils auront atressée.

R U S S I E.

Extrait d'une lettre de Pétersbourg, du 30 novembre.

Depuis plus de 30 ans de regne toujours glorieux & brillant, l'impératrice semble n'avoir jamais perdu de vue le plan d'élever le cabinet russe au premier rang de puissance, de grandeur & de considération. Une marche constante & privée dans toutes les opérations, tant militaires que politiques, ont illustré ce regne & réalisé cette grande entreprise.

Pendant que toute l'Europe se fatiguoit à suivre la révolution française, Catherine est demeurée presque impassible dans cette grande agitation générale, mais elle n'a pas laissé échapper l'occasion d'unir à ses états la partie de la Pologne qu'elle jugeoit devoir lui appartenir un jour.

Comme il est plus important que quelques politiques modernes ne le pensent de parler aux yeux des rois & même des nations, par un étalage quelconque de grandeur & de force, les armées russes de terre & de mer ont été toujours prêtes à se montrer au besoin aux amis & aux ennemis de Catherine : c'est ainsi qu'elle est parvenue à convaincre ses alliés de la nécessité de consolider par un traité d'alliance, la nouvelle existence politique qu'elle vient de donner à ses états.

S'il faut juger, par les précautions qui ont été prises

pour le secret de la rédaction du traité qui a été signé ici le 28 septembre, de l'importance de la triple alliance formée entre les deux cours impériales & celle de Londres, cette importance doit être extrême. Les ministres russes & les secrétaires principaux des légations de Vienne & de Londres ont écrit eux-mêmes les articles de ce traité, qui doivent demeurer secrets entre les parties contractantes. On suppose, avec raison, que le sort définitif de la Pologne est décidé, ainsi que la part de cette république qui sera cédée à la Prusse; mais les conjectures sur les effets généraux de cette alliance ne vont pas au-delà.

Divers politiques étrangers ont imaginé de soulever le reste de l'Europe contre le secret de cette nouvelle coalition, inconnue dans son objet & dans ses moyens. C'est au tems seul à dévoiler tout cela, & nous attendrons sa décision; c'est en même-tems plus juste & plus poli.

Notre cabinet vient de déclarer à l'envoyé *Spart*, des Provinces-Unies, qu'il ne reconnoitroit point leur indépendance aussi long-tems que les troupes françaises y seroient, & qu'il les regarderoit comme un pays conquis avec lequel il ne sauroit entrer en négociation d'affaires politiques ou de commerce pendant l'invasion.

Depuis quelque tems les trois filles du prince de *Saxe-Cobourg* sont ici. Le choix du grand-duc Constantin *Paulovitz* est tombé sur la plus jeune de ces trois princesses qu'il épousera l'été prochain.

A L L E M A G N E.

De Wezel, le 10 novembre.

Hier, vingt-huit vaisseaux hollandais ont passé devant cette ville pour se rendre à l'extrémité du Rhin. Ce sont les mêmes dont les Français se sont servis l'été passé à *Urdingen* pour la construction de leur pont. Cette circonstance a sans doute autorisé le bruit qui a couru que les Français avoient évacué *Dusseldorf*; mais il est sans fondement. Au contraire, ils ont fait descendre de Co-

logne plusieurs pièces de grosse artillerie , & ont été renforcés par une division de cavalerie. Voilà assez de raisons pour donner aux habitans de Dusseldorf la crainte que leurs hôtes ne les quitteront pas sitôt. La misère est grande en cette ville. Le prix des vivres augmente tous les jours.

Les Français sont avancés jusqu'à Mulheim. Le général Jourdan doit avoir pris une position avantageuse près de la Moselle , & il attend là les Autrichiens pour leur livrer bataille.

De Frankenthal, le 15 novembre.

Hier , à la suite d'une affaire très-vive & qui nous a beaucoup coûté , puisque le seul régiment de Beaulieu a perdu tant en tués qu'en blessés douze officiers & deux cents soldats , on a occupé Oggersheim , Lamsheim , Friesenheim & poussé les avant-postes jusqu'à une demi-lieue devant le fort du Rhin.

Cette nuit le major Williams a réussi à prendre avec sa flotille le pont entier du Rhin & à rompre par ce moyen la communication entre Manheim & l'autre rive.

En ce moment arrive la nouvelle que nos troupes viennent de se mettre en possession du fort du Rhin , & que les avant-postes sont à la Rehbach. On pense que notre quartier-général ne restera ici qu'aujourd'hui , & qu'il s'avancera vers Oggersheim & Friesenheim.

Des bords du Rhin , le 17 novembre.

Nous recevons la nouvelle certaine que les autrichiens occupent Kaiserslautern , depuis le 16 au matin. On nous mande aussi que la garnison de Manheim n'est pas composée de 10 mille hommes comme on l'avoit dit , mais seulement de 5 mille , disposés à capituler , quoique le général Montaignu qui commande dans la ville paroisse décidé à s'y défendre à toute extrémité.

Les Autrichiens avancent toujours de plus en plus. Aujourd'hui ils ont occupé Kaiserslautern & le Kirchberg dans le Hundsruck. Le quartier-général du comte de Clairfayt est à Fussgenheim. On a trouvé un ballon aérostatique dans le fort du Rhin. Le général Wurmsér a fait mettre aujourd'hui des pièces de 24 dans ses batteries devant Manheim , & cette ville sera canonnée cette nuit par un feu continu , comme aussi du fort du Rhin où les canons sont déjà placés. Entre les bâtimens déjà réduits en cendres se trouve aussi une caserne. Le ministre d'Oberndorf s'est , dit-on , retiré à Landau pour éviter le bombardement.

De Mayence, le 18 novembre.

Hier , le maréchal de Clairfayt a quitté Frankenthal pour se rendre à Neustadt , où son quartier-général l'a suivi. Aujourd'hui , toute la journée , on a entendu une canonnade continuelle du côté de Manheim ; cette malheureuse ville a été chauffée de tous côtés , & l'on espère qu'elle sera rendue aujourd'hui ou demain. L'ennemi a été instruit par les batteries qui l'ont canonné de la rive droite du Rhin , qu'il n'a plus de secours à espérer de l'armée de Pichegru , & cette circonstance aura sans doute accéléré sa reddition. Il y a des avis qui assurent que la place est rendue , d'autres que la garnison a demandé plusieurs fois aujourd'hui à capituler , & qu'on a rejeté toutes ses propositions.

ANGLETERRE.

De Londres, le 26 novembre.

Toute cette capitale est en mouvement pour ou contre les deux bills qui divisent en ce moment la nation. Dans chaque quartier de la cité , dans Westminster , dans le comté de Middlesex où se trouvent Londres & Westminster , le parti de l'opposition a fait convoquer des assemblées pour présenter des pétitions au roi & au parlement contre les bills. Le ministre en a fait faire de son côté pour les soutenir ; mais ses efforts ne peuvent balancer l'activité du parti contraire. On n'a guère vu de ministre résister à une opposition populaire aussi active & aussi nombreuse. Cependant M. Pitt a toujours pour lui les deux classes les plus puissantes de la nation & de toute nation , les propriétaires & les capitalistes.

Ce qui souleve sur-tout contre le ministre , même des hommes qui ne sont d'aucun parti , c'est la précipitation avec laquelle on presse la délibération des bills , sans donner les délais nécessaires pour une discussion calme & suffisamment mûrie. Les opposans les appellent *Bills pour le rappel de la constitution*.

L'acte pour empêcher les assemblées séditieuses est , dit un de nos gazetiers , évidemment calqué sur une loi portée en Russie il y a vingt-trois ans , & dont voici la disposition générale. « Le sénat de Pétersbourg défend à toute personne de parler de religion , de politique , d'affaires d'état , de paix ou de guerre ; & menace de la colère du ciel & de l'indignation de l'impératrice quiconque ne se conformera pas à cette défense ».

Un ouragan terrible qui s'est élevé le 18 de ce mois , a causé de très-grands malheurs à la mer & a fait périr un grand nombre de bâtimens sur nos côtes. Les détails qui arrivent de différens ports sont bien affligeans. On compte déjà plus de 500 personnes qui ont péri. Un bâtiment de transport , qui avoit à bord 200 hommes de troupes , a échoué sur un banc de cailloux entre Portland & Bridport , & l'on n'a pu sauver que très-peu de personnes. Chaque jour ajoute des détails aussi tristes à ceux qu'on a déjà.

F R A N C E.

De Paris, le 10 frimaire.

Les représentans qui doivent être échangés contre la fille de Louis XVI sont arrivés à Fribourg , en Brisgaw , & le prince de Gâvre , chargé de conduire cette princesse à Vienne , doit se rendre à Bâle le 22 novembre. On croit que l'échange se fera sans cérémonie sur la frontière. Cette opération est regardée comme très-prochaine , si elle n'est déjà faite , car il paroît certain que la fille de Louis XVI est sortie du Temple , dès samedi au soir , & on ajoute que les personnes qui devoient partir avec elle s'étoient mises en route la veille. Ce bruit peut être d'autant plus vrai , qu'on n'a mis ni dû mettre aucun éclat dans le moment du départ de cette jeune princesse.

On écrit de Bâle que le citoyen Semonville a reçu sa nomination à l'ambassade de Constantinople , où il se rendra directement sans passer par Paris , pour y remplacer le citoyen Verninac , qui est rappelé.

Les relations allemandes disent , à la date du 18 novembre , que Spire & Dusseldoff sont au pouvoir des Autrichiens. Il convient de suspendre sa foi à tant de nouvelles précipitées.

Une lettre du général de brigade Gratien, au général Hoche, en date du 28 brumaire, porte que, pour la troisième fois, Charette a été complètement battu le 26 brumaire; qu'il ne reste plus autour de lui qu'un peloton très nombreux de cavalerie & d'infanterie; qu'il est en fuite & poursuivi par trois compagnies de chasseurs; qu'enfin, tout ce qui étoit entre la ligne des républicains & la Loire est désarmé & soumis.

Le courrier qui a apporté ces heureuses nouvelles assure que Charette a depuis quitté la Vendée, & qu'il est passé, lui douzième, du côté de la Basse-Bretagne, où il va se réunir aux chouans.

Le directoire exécutif vient de nommer les membres qui doivent composer l'institut national des sciences & des arts. Voici leurs noms, avec les parties d'instruction publique auxquelles ils sont destinés :

P R E M I E R E C L A S S E .

Science : Physique et Mathématique.

Mathématiques : Lagrange, Laplace. Arts mécaniques : Monge, Prony. Astronomie : Delalande, Mechin. Physique expérimentale : Charles Cousin. Chimie : Guiton, Berthollet. Histoire naturelle & minéralogie : Darcet, Haüy. Botanique physique & végétale : Lamarque, Desfontaines. Anatomie & zoologie : Daubenton, Larcède. Médecine & chirurgie : Desissarts, Sabattier. Economie rurale & art vétérinaire : Thoin l'ainé, Gilbert d'Alfort.

D E U X I E M E C L A S S E .

Sciences morale et politiques.

Analyse des sensations & des idées : Volney, Lévêque de Pouilly. Morale : Saint-Pierre, Mercier. Science morale : Daunou, Cambacérés. Economie politique : Syeyes, Creuzé-Latouche. Histoire : Lévêque, auteur de l'Histoire russe; Delisle, auteur de la Philosophie de la Nature, de l'Histoire des Hommes, &c. Géographie, Buache, Mentelle.

T R O I S I E M E C L A S S E .

Littérature et beaux arts.

Grammaire : Sicart, Garat. Langues anciennes : Dussaux, ci-devant de l'académie des inscriptions; Bitaubé. Poésie : Chénier, Lebrun. Antiquités & monumens : Monges, Dupuis. Peinture : David, van Spandouk. Sculpture : Pajou; Oudon. Architecture : Gondouin, Douailly. Musique & déclamation : Mehul, Molé.

Du moment où nous aurons un plan de finances, la circulation des grains se rétablira; car l'incertitude dans laquelle vit le cultivateur sur le sort des assignats s'oppose à ce qu'il vende, ou si il s'y décide, c'est par l'appât d'un bénéfice exhorbitant, ce qui fait monter les grains à un prix excessif. Les subsistances ne seront vraiment assurées que quand elles pourront rentrer dans la main du commerce; le gouvernement le desire, mais ce retour est l'ouvrage du tems; en attendant, l'administration est forcée de recourir à des soumissionnaires qui font des promesses que rarement ils réalisent. C'est ainsi que confians & trompés, les comités de gouvernement rassuroient à la tribune de

la convention sur des craintes que l'événement n'a cessé de justifier. Le jour où le pouvoir exécutif fut nommé, il porta ses premiers regards sur les subsistances, & celles de Paris étoient à peine assurées pour le lendemain. C'est alors que l'assemblée législative décréta le prélèvement de 250000 quintaux de grains, à compte de la contribution en nature. Cette mesure s'effectue, les arrivages se font & le bled se verse dans les moulins. A cette foule de soumissionnaires répandus dans les départemens, on substitue un petit nombre de maisons de commerce qui, liées par des cautionnemens proportionnés à leurs engagements, ont intérêt à les tenir; la correspondance télégraphique annonce des déchargemens dans nos ports, des arrivages par terre & par eau, en sorte que l'état actuel de gêne & de pénurie ne tardera pas à cesser.

A U X R É D A C T E U R S .

Un mot sur les journaux.

Un journal annonce que dans quelques jours le directoire aura un bulletin ministériel; ce qui fera cesser toute incertitude sur les nouvelles écrites ou omises, qui laissent tous les autres journaux dans un état de guerre presque continuelle.

Ce même journal ajoute que par ce moyen le gouvernement évitera la dépense qu'il fait, en payant cinq ou six mille exemplaires de divers journaux qui répandent de bons principes.

L'une & l'autre de ces vues peuvent être bonnes & économiques (car il ne s'agit pas ici d'entamer une guerre d'opinion); mais il faut convenir qu'on peut être d'un avis contraire; car, 1°. la foi à la gazette ministérielle projetée ne peut être l'ouvrage d'un jour, du moins si on doit en juger par des exemples précédens; 2°. une attention particulière sur les journaux, pourvu que cette attention n'aille pas jusques à gêner la liberté de la pensée, & même la liberté des erreurs, rempliroit peut-être plus économiquement encore les vues du gouvernement. Certes une légère récompense ou un encouragement donné à l'auteur d'un journal qui professeroit de bons principes, en bon français, qui ne croiroit pas digne de la vertu la plus républicaine, ces insultes quotidiennes qui se font envers tous les autres gouvernemens, qui travailleroit avec succès & constance à faire aimer le gouvernement de la république, qui écarteroit de sa plume ces tableaux si multipliés de la misère publique, qui se défendrait le récit des effets de ces haines particulières qui ont tant prolongé le regne des calamités & de l'anarchie: un tel écrivain, ce me semble, pourroit être regardé comme un citoyen vraiment bon & utile; & si une fois il étoit déclaré tel, cette déclaration seroit déjà pour lui une large récompense, dont ses lecteurs feroient gratuitement les frais, sans les rejeter sur la république. L'argent gâte tout ce qu'il touche, dit Jean-Jacques Rousseau, même l'amour. Ne seroit-on pas tenté de croire, d'après ce philosophe, qu'il gâtera aussi, ou qu'il a gâté, beaucoup de ces nouveaux précepteurs journaliers du genre humain, qui ont fait un agiotage si funeste de leurs frêles connaissances pour accaparer des lecteurs.

Si ces vues vous paroissent utiles, citoyens rédacteurs, si les principes en sont bons, si vous les partagez comme je me plais à le croire, donnez leur, je vous prie, une petite place dans votre journal.

Salut & fraternité.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Suite de la séance du 11 frimaire.

On procède à la formation de deux commissions.

La première de ces commissions, composée de cinq membres, sera chargée d'examiner s'il ne conviendrait pas de créer un tribunal pour juger en dernière instance les contestations élevées relativement aux prises maritimes.

La seconde, composée de cinq membres, sera chargée de préparer & de soumettre au conseil un travail sur les attributions des tribunaux de commerce.

Giraud reproduit le projet de résolution sur le paiement des intérêts des divers engagements.

Beffroy trouva qu'il est impossible dans son exécution & il en demande l'ajournement. — Adopté.

Le conseil ordonne aussi l'impression de l'opinion émise par Gibert-Desmolières sur un mode nouveau d'emprunt forcé avec intérêt.

Ce dernier a donné de nouveaux développemens au projet qu'il a conçu, & dont voici les bases principales :

Il sera ouvert un emprunt viager & tontinier sur une seule tête.

Les porteurs d'assignats au-dessus de cent livres sont tenus de les porter dans les six mois, à compter du premier nivôse prochain, à la trésorerie.

Ils y seront reçus pendant ces six mois, au cours de la place légalement constaté.

L'intérêt sera croissant ou décroissant, suivant la hausse ou la baisse du numéraire.

Il sera de dix pour cent si la pièce métallique de vingt-quatre livres est au taux de deux mille à trois mille livres; de 15 pour cent lorsqu'elle sera de trois mille jusqu'à quatre mille livres.

Il augmentera graduellement de 5 pour cent, par chaque mille livres de perte de la pièce de 24 livres.

Si la pièce de 24 livres tombe à 1000 liv., l'intérêt sera de 5 pour 100; à cinq cents jusqu'à 1000 liv. il sera de deux & demi; à 250 jusqu'à cinq cents livres, il sera d'un trois quarts; le tout sans aucune retenue présente ni future.

L'emprunt sera divisé en vingt-quatre séries ou classes de 1,200,000 chacune.

Les assignats ainsi portés seront brûlés à l'instant.

L'intérêt courra à compter du 1^{er} vendémiaire de l'an 4^e pour ceux qui porteront leurs fonds avant le premier messidor.

Pendant les six mois, à compter du premier nivôse, les assignats au-dessus de 100 liv. ne cesseront point d'avoir cours; mais ce terme expiré, ils ne pourront plus être reçus que volontairement dans les transactions journalières ou en échange des cédules & en paiement des domaines nationaux.

Les assignats de 100 liv. & au-dessous seront successivement échangés contre de nouveaux qui seront fabriqués à cet effet dans les coupures de 120 liv., 450 liv., 1200 liv., jusqu'à concurrence de six milliards, somme égale au montant des assignats depuis 100 liv. & au-dessous. — Impression & ajournement.

On a repris la discussion sur la suspension du remboursement. Le conseil a pris la résolution suivante :

Tout créancier qui se croira lésé par le paiement ou le remboursement de capitaux à lui dus par l'obligation

privée ou publique, à dater du premier vendémiaire de l'an 4^e, autres que les billets à ordre & effets de commerce, sera libre de les refuser.

Séance du 12 frimaire.

A l'ouverture de la séance, Gibert-des-Molieres s'est empressé de détruire les impressions défavorables que la malveillance a répandues dans le public à l'occasion du projet d'emprunt forcé présenté hier. Ce n'est point, a dit Gibert, une proposition de la commission; ce n'est point un projet de démonétisation; c'est un projet que j'ai conçu seul & que j'ai cru utile. Je n'ai parlé des assignats de 100 liv. que comme d'une valeur au-dessous de laquelle il seroit impossible de recevoir des assignats dans l'emprunt que j'ai proposé.

Déjà, dit Guillemardet, les agioteurs se sont coalisés pour faire refuser par-tout les assignats au-dessus de cent livres. Je demande que la déclaration de Gibert soit publiée par tous les moyens possibles.

La proposition de Guillemardet est adoptée.

La discussion s'est ouverte sur la question élevée par le directoire, de savoir qui nommera les municipalités, les juges de paix qui n'ont point été élus, les administrateurs ou les juges dont la démission a été volontaire ou forcée aux termes de la loi du 3 brumaire.

Félix Faucon a parlé le premier, & s'est attaché à prouver que l'intérêt même des circonstances & le vœu de la constitution se refusaient également à accorder les nominations judiciaires au directoire.

L'opinant a pensé que les administrateurs, les juges démissionnaires doivent être remplacés par leurs collègues; les municipalités & les juges de paix nommés par les assemblées primaires.

Audouin a été entendu avec beaucoup de faveur en proposant un moyen terme dans un projet dont voici la substance.

Les tribunaux qui, par des démissions volontaires ou forcées, ont perdu un ou plusieurs de leurs membres, pourront s'adjoindre le nombre de juges nécessaire pour se compléter.

Dans le cas non prévu par l'article précédent, le directoire nommera aux places vacantes.

Les assemblées primaires se réuniront pour nommer les juges de canton non encore élus.

Elles se réuniront également dans les communes au-dessus de cinq mille âmes pour la formation des administrations municipales.

Dumolard n'a pas cru que la loi déjà rendue par le corps législatif sur une partie de la question, préjugât celles aujourd'hui soumises au conseil. En s'attachant fortement aux principes, a-t-il dit, nous appercevrons aisément les nuances qui existent entre l'attribution que nous avons accordée & celles que l'on demande. Les analogies & les exemples sont habituellement employées par les gouvernemens pour autoriser des usurpations; ne perdons pas de vue les conséquences d'une attribution harsardée. Je verserois des larmes de sang, s'écrie Dumolard, si l'opinion que j'ai émise pouvoit jamais être la cause d'une cumulation de pouvoirs funestes à la liberté.

Bourse du 30 frimaire.

Inscriptions.	230.
Louis.	3850-80-700-50-80-800
	3850-89 0.